

MOURIR DANS LA DIGNITÉ

## Le débat n'est pas un prétexte pour fermer des lits

SARA CHAMPAGNE

Les députés se sont montrés plutôt sobres, hier, dans leurs interventions devant la Commission sur le droit de mourir dans la dignité. Ils ont senti le besoin de préciser les intentions du gouvernement: en aucun cas l'euthanasie ou le suicide assisté ne sont des prétextes pour libérer des lits.

Ainsi, le point de vue des Montréalais opposés à l'euthanasie ou au suicide assisté ont donné le ton à la troisième journée des audien-

ces de la Commission sur la question de mourir dans la dignité.

« Il n'y a pas un ministère qui fonctionne avec la mort sur une base pécuniaire, a assuré la députée de Mille-Îles, Francine Charbonneau. Au ministère de la Santé, je peux vous dire que tout le personnel est triste qu'il n'y ait pas suffisamment de lits dans le réseau public de la santé, et que l'euthanasie n'est pas une solution. »

Loin d'être rassurée par les propos, la citoyenne Line

Simard a affirmé aux députés que les coûts de cette commission permettraient d'ouvrir 10 maisons de soins palliatifs. « Je ne dis pas que cette commission est inutile, mais je ne suis pas rassurée par vos propos. Il faut se questionner sur sa pertinence, sur les motifs de ce débat. Parce qu'il faut bien l'admettre, une petite piqûre, ça ne coûte pas cher. »

Geoffrey Kelley, président de la Commission, a rétorqué que l'exercice ne dépasserait pas les 750 000 \$ alloués, ce

qui comprend les frais de déplacement dans huit villes de la province. De son côté, la vice-présidente, Véronique Hivon, a encore dû défendre le titre « mourir dans la dignité » en expliquant que le débat dépasse la question de l'euthanasie ou du suicide assisté puisqu'il aborde celle des soins de fin de vie.

Le député de Deux-Montagnes, Benoît Charrette, a fait remarquer à un stagiaire d'Hydro-Québec, André Dagenais, totalement opposé à toute forme de mort assistée, que ceux qui pensent comme lui n'offrent aucune formule de compromis. « Tandis que ceux qui sont en faveur ont une ouverture au dialogue, aux formules d'exception et à la mise en place de balises », a-t-il ajouté.

Demain, dernière journée des audiences à Montréal, on entendra le témoignage très attendu du D<sup>r</sup> François Desbiens, candidat à la succession du D<sup>r</sup> Yves Lamontagne à la tête du Collège des médecins du Québec.